

26 mars 2023



Accompagnement dans le domaine de l'eau



Le département soutient l'assainissement

Bilan des actions menées en 2023

Depuis 2014 :

6,4 M€ d'aides versées par le CD72

43 M€ de travaux réalisés en secteur rural

En 2023 :

6 opérations finalisées et réceptionnées

327 k€ d'aides versées par le CD72

1,9 M€ de travaux réalisés en secteur rural



Nouvelle station d'épuration de Verneil-le-Chétif et de Dangeul

Le CD72, partenaire des collectivités

Depuis 2014, le schéma départemental d'assainissement a donné une meilleure visibilité des besoins d'investissement des territoires pour faire face aux enjeux liés aux rejets des eaux usées dans le milieu naturel.

Aujourd'hui, le document permet d'orienter l'action de soutien pour des résultats tangibles.

Le SATESE joue donc également un rôle important entre le département et les collectivités sur le terrain, que ce soit dans le cadre d'études diagnostiques, de schémas directeurs ou du suivi d'avancement de travaux.

Zoom sur 2023

Le programme de soutien a permis la construction de 4 nouvelles stations d'épuration.

De plus, il a contribué à l'équipement réglementaire d'auto-surveillance de plusieurs stations d'épuration.

Favoriser la sobriété des usages

Aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie - Bilan d'étape - mars 2024

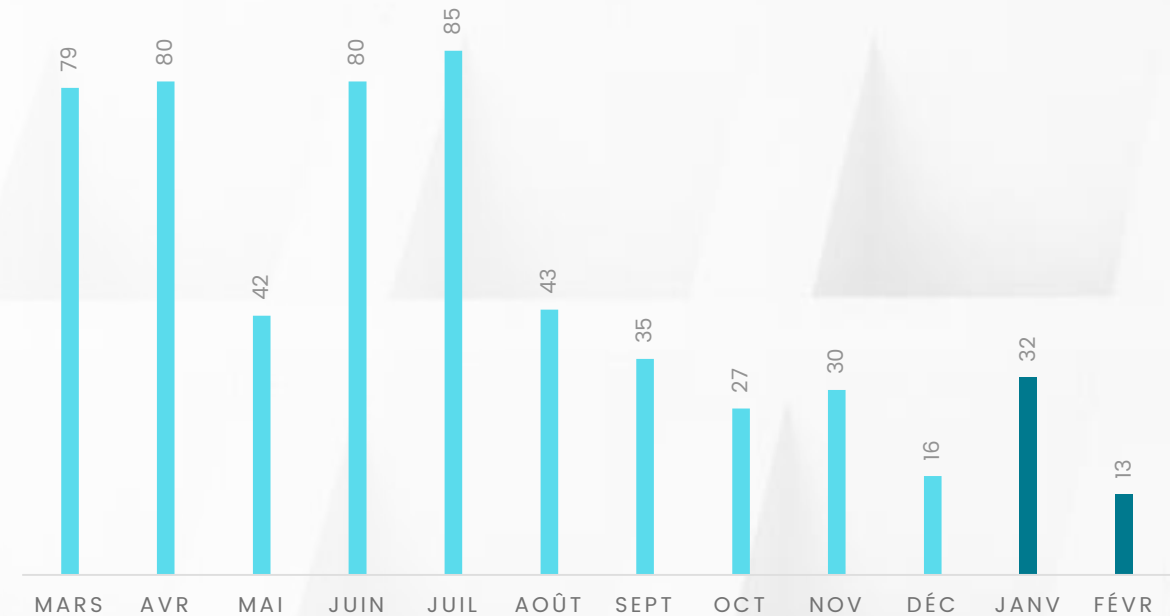
Le Département favorise le stockage et l'utilisation de l'eau de pluie en finançant **50%** des acquisitions, jusqu'à 500€ d'aide.

Les principales modalités à retenir :

- Être propriétaire ou locataire de son domicile,
- Disposer d'un espace suffisant pour installer un récupérateur d'eau de pluie à usage domestique ou extérieur,
- Achat d'un ou plusieurs récupérateur(s) d'eau de pluie neuf (aérien, enterré ou autre) de couleur opaque, d'une **capacité minimale de 1 m³** (1 000 l) dans un magasin situé sur le territoire de la Sarthe.

Exemple d'installation conforme

Dossiers reçus sur les 12 derniers mois :



Les dossiers votés représentent :

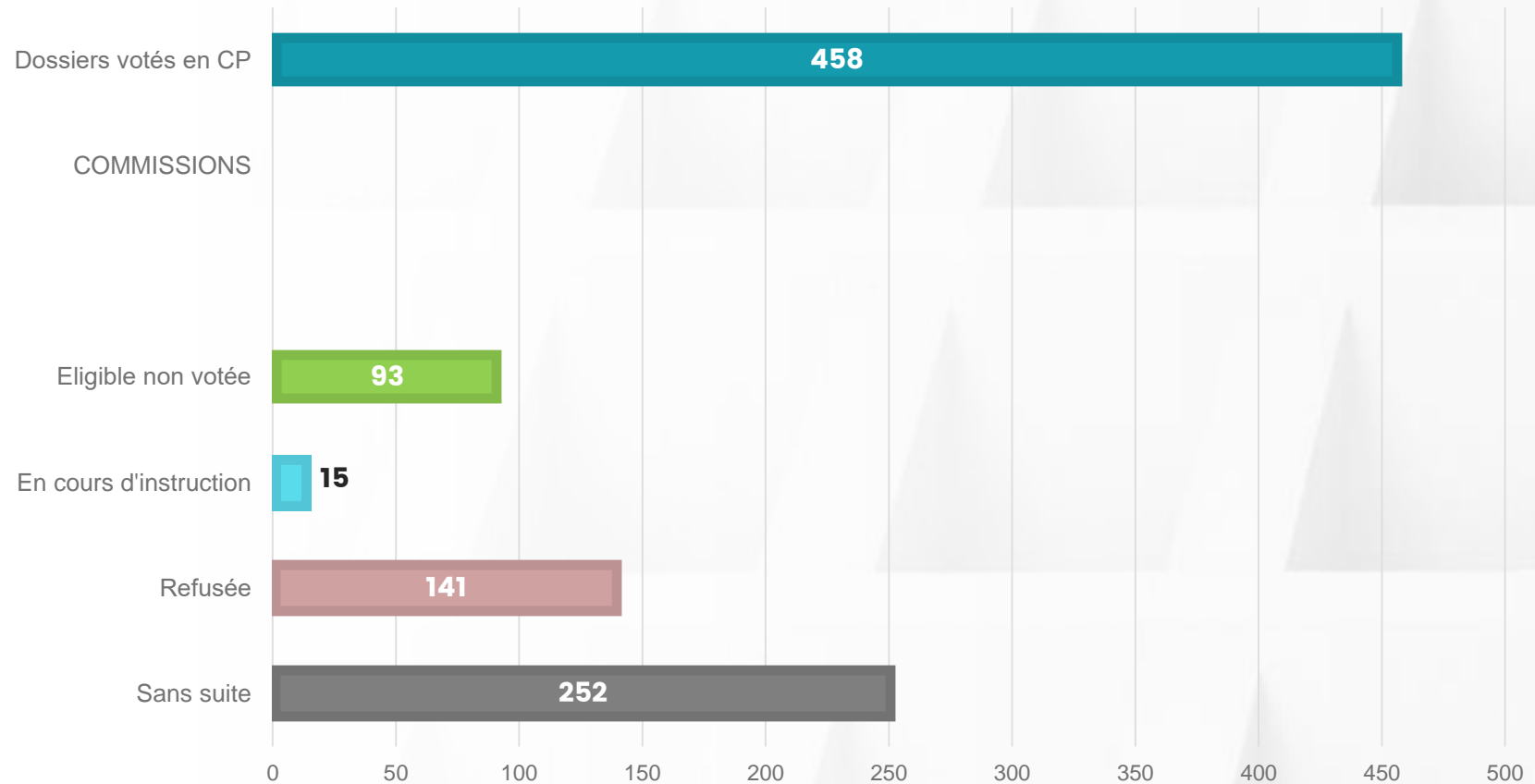
820 000 litres d'eau utilisable

110 000 € de participation du Département de la Sarthe

Favoriser la sobriété des usages

Aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie - Bilan d'étape - mars 2024

L'instruction des dossiers en quelques chiffres :



Depuis
novembre 2022 :

932 Sollicitations

622 Dossiers
déposés

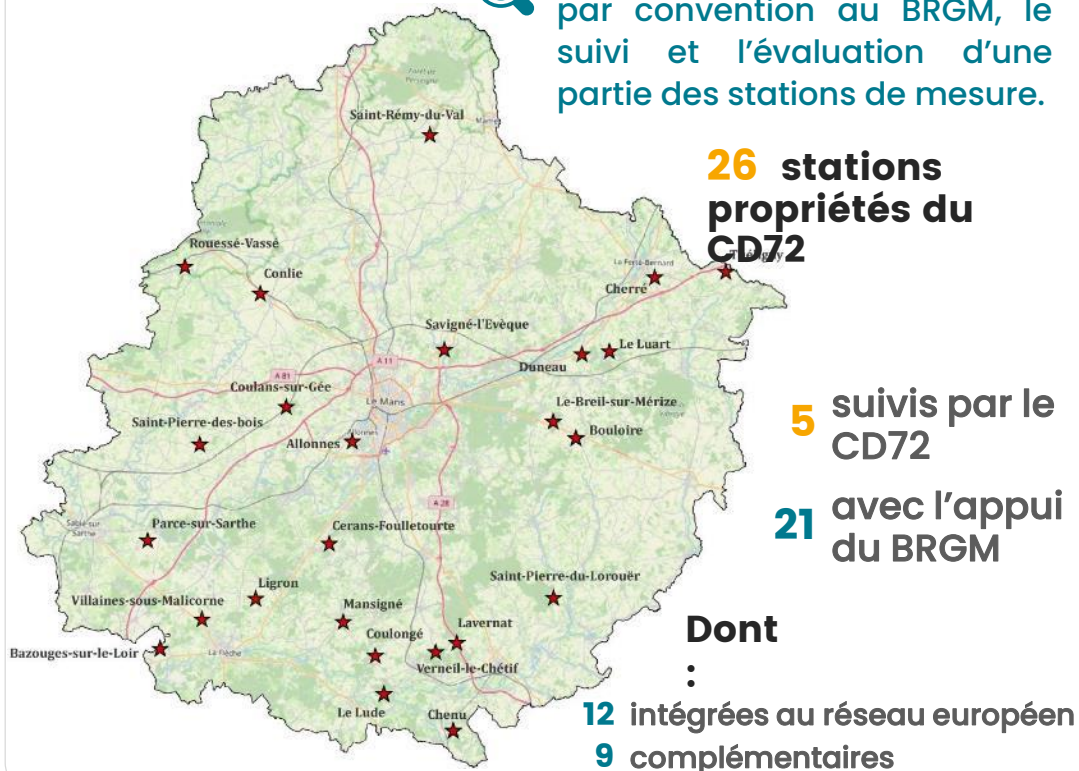
Suivre, diversifier et sécuriser la ressource en eau

Un suivi de la ressource

Depuis 1992, le département de la Sarthe gère un réseau de suivi quantitatif des ressources souterraines.



Depuis 2022, le CD72 confie, par convention au BRGM, le suivi et l'évaluation d'une partie des stations de mesure.



Le CD72, partenaire des collectivités

Le premier Schéma Départemental est réalisé en 1996, puis un second en 2012.

Depuis, le soutien du Conseil départemental aux communes rurales se traduit par des chiffres importants :

Depuis 2012 :

6 M€ d'aides versées par le CD72

42 M€ de travaux réalisés par les collectivités



En 2024, la Stratégie Eau est matérialisée par le lancement d'une étude sur la gestion de la compétence AEP dans le Département.

Portée par le CD72, celle-ci devra proposer des éléments d'aide à la décision à destination des collectivités organisatrices et/ou gestionnaires de la compétence à moyen et long terme, pour faire face aux défis écologiques, financiers et organisationnels auxquels elles seront confrontées.

Une stratégie « eau » validée par les élus du Département

- DCE
- SDAGE
- Stratégie « eau »

Face au dérèglement climatique, les élus départementaux ont identifié les leviers et les avantages d'une intervention du CD72 sur les principales thématiques liées à l'eau et sous différentes formes de l'action publique.

Sur ces bases, la stratégie « eau » est construite pour développer :

- **la sobriété des usages**
- **la sensibilisation des différents publics à la ressource précieuse qu'est l'eau**
- **la reconquête de la qualité des eaux**
- **l'amélioration de l'efficacité des process et la recherche d'alternatives aux prélèvements existants.**

La stratégie « eau » s'articule autour de **6 axes** stratégiques :

- A.** Pédagogie et sensibilisation
- B.** Adaptation au changement climatique
- C.** Préservation de la ressource
- D.** Innovation et numérique
- E.** Contribuer à la qualité de l'eau
- F.** Récupération et réutilisation

Donner aux élus départementaux un support et avoir un portage politique ainsi qu'une reconnaissance des actions menées.



Pédagogie
et sensibilisation



Adaptation au
changement
climatique



Innovation et
numérique



Préserver



Qualité de l'eau



Récupérer-
Réutiliser

Priorité	1			N
	1	2	3	
A1	Former à des pratiques professionnelles moins « gourmandes » en eau			N
	Sensibiliser la jeunesse			
	A3 Former et sensibiliser différents acteurs			
	A4 Pédagogie et sensibilisation vis-à-vis des ESMS			
	A5 Conjuguer voies vertes et cours d'eau pour faciliter accès et franchissements			
	A6 Favoriser l'apprentissage de la natation			
B1	S'adapter aux nouveaux besoins des territoires			N
	B2 Végétaliser les cours de collèges			
	B3 Mettre en place des surfaces drainantes et bassins de rétention sur les bâtiments du Département			N
	B4 Mettre en place de surfaces drainantes et des bassins de rétention sur les routes			N
	B5 Soutenir des cultures moins gourmandes en eau			
	B6 Accompagner l'évolution des pratiques agricoles (haies, agroécologie, sols perméables)			
	B7 Fleurir avec des vivaces			N
C1	Améliorer la connaissance et la maîtrise du patrimoine eau potable et assainissement			
	C2 Utiliser les données pour économiser			N
	C3 Inciter les établissements scolaires à l'innovation			
	C4 Equiper les réseaux de dispositifs réduisant le volume de fuites			N
D1	Conforter le positionnement du Département comme acteur de l'eau			
	D2 Encourager le boisement et les zones humides			
	D3 Maîtriser l'accès à l'eau pour l'agriculture			N
	D4 Préserver l'eau pour préserver le tourisme			
E1	Rendre les réseaux d'assainissement conformes			
	E2 Accompagner l'évolution de la production eau potable			N
	E3 Accompagner les stations d'épuration			N
	E4 Veiller à une navigation « propre »			N
	E5 Accompagner l'assainissement non collectif			N
F1	Améliorer les équipements de distribution			N
	F2 Utiliser les eaux de refroidissement pour chauffer des bâtiments			N
	F3 Favoriser le stockage des eaux en développant les réserves tampons : régulation/redistribution			N
F4	F4 Favoriser la récupération d'eau chez les particuliers			
	F5 Récupérer l'eau dans les collèges et les bâtiments publics			N
	F6 Favoriser le ré-emploi des matériels informatiques			
	F7 Inciter les syndicats d'eau à maîtriser leur distribution			N

Merci de votre attention



Le Département toujours plus proche de vous
